

Assurance de responsabilité civile décennale - PCT18

Code produit : PCT18

Niveau : Expertise

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 14.0

Tarif : 924,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

Dirigeants, managers et
collaborateurs connaissant les
bases du droit de la
construction

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Maîtriser les mécanismes de l'assurance de responsabilité des constructeurs

Programme de la formation

1. Le contexte juridique

- Droit de la construction
- Régime de responsabilité des constructeurs
- Régime d'assurance des constructeurs

2. L'opération de construction : étapes et intervenants

- Phases du chantier
 - Études préalables
 - Permis de construire
 - Réception des travaux
- Distinction entre les différents intervenants : maîtres d'ouvrage, concepteur, réalisateur, fabricants, sous-traitants...

3. La responsabilité des constructeurs

- Régime spécifique de la responsabilité des constructeurs
 - Principes juridiques
 - Régime de responsabilité propre à chaque constructeur
- Régime de responsabilité de droit commun
 - Responsabilité contractuelle et extracontractuelle

4. La responsabilité des sous-traitants et des fabricants

- Responsabilité des sous-traitants
 - À l'égard de l'entreprise principale / du maître d'ouvrage
- Responsabilité des fabricants

5. L'assurance des constructeurs

- Assurance obligatoire
 - Types d'ouvrages concernés
 - Personnes assujetties à l'obligation d'assurance
 - Objet et montant de la garantie
 - Formation du contrat
 - Indemnisation
 - Exclusions
- Assurances et garanties facultatives

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.